812 Caserne No 13.

813 Saint-Germain et Rouville.

814 Sainte-Catherine et Préfontaine. 815 Sainte-Catherine et Marlborough.

821 Ateliers du Pacifique, Hochelaga. 822 Ateliers du Pacifique, Hochelaga.

823 Moreau et Stadacona. 824 Dézéry et Stadacona. 829 Saint-Germain et Duquette.

831 Duquette et Aylwin. 832 Ontario et Chambly.

834 Ontario et Davidson. 837 Ontario et Moreau.

851 Moreau et Forsythe.

Quartier Sainte-Marie

734 Sainte-Catherine et Poupart.

735 Couvent de la Providence, Ste-Catherine et Fullum.

Quartier Saint-Laurent

59 Lagauchetière et Saint-Alexandre.

Quartier Saint-Jacques

155 Craig et Saint-André.

722 Dorchester et Wolfe.

Quartier Quest

17 Saint-Jacques et square Victoria.

Quartier Centre

* 132 Des Commissaires et Saint-Dizier.

Quartier Saint-Denis (Villeray)

* 991 Saint-Hubert et Everette.

* 992 Saint-Hubert et Rose de Lima.

993 Adeline et Labelle.

Quartier Sainte-Cunégonde

341 Montreal Rolling Mills.

76 Quai vis-à-vis rue Voltigeurs.

79 Quai vis-à-vis rue Beaudry.

* 161 Quai Victoria.

Annexions

La première municipalité à laquelle ce département ait donné son attention a été Villeray. Dans cette municipalité il n'y avait aucun système quelconque de protection contre l'incendie. Trois avertisseurs y ont été installés, ce qui suffira pour quelques années à venir.

Comme Saint-Henri et Sainte-Cunégonde avaient leur propre télégraphe d'alarmes, la Commission des Incen-dies et de l'Eclairage décida tout d'abord de les maintenir séparément jusqu'à ce que le nouveau local pour le service des alarmes d'incendie eût été construit, alors qu'ils au-

raient été raccordés à notre système.

Plus tard, l'on constata que cela ne répondait pas aux besoins de la situation. J'ai pris par conséquent les mesures nécessaires pour que toutes les alarmes venant de Saint-Henri soient sonnées dans le poste de Sainte-Cunégonde et pour que toutes les alarmes venant de Sainte-Cunégonde soient également sonnées dans les deux postes de Saint-Henri. Par ce moyen, les trois postes répondront à toute alarme donnée dans l'un ou l'autre de ces quartiers, et si un secours additionnel était nécessaire, le téléphone sera mis à contribution. De plus, des fils spéciaux relient notre système aux trois postes où seront sonnées toutes les alarmes.

Conclusion

En terminant, je désire remercier le président et les autres membres de la Commission des Incendies et de l'Eclairage pour l'aide et l'appui qu'ils m'ont prêtés dans l'administration de ce département.

Respectueusement soumis,

J. FERNS, Surintendant. 812 No. 13 fire station.

813 St. Germain and Rouville.

814 St. Catherine and Préfontaine.

815 St. Catherine and Marlborough.

821 C. P. R. shops, Hochelaga. 822 C. P. R. shops, Hochelaga. 823 Moreau and Stadacona.

824 Dezery and Stadacona. 829 St. Germain and Duquette.

831 Duquette and Aylwin. 832 Ontario and Chambly.

834 Ontario and Davidson.

837 Ontario and Moreau. * 851 Moreau and Forsythe.

St. Mary's Ward.

734 St. Catherine and Poupart.

735 Providence Convent, St. Catherine and Fullum.

St. Lawrence Ward.

59 Lagauchetière and St. Alexander.

St. James Ward.

155 Craig and St. André.

722 Dorchester and Wolfe.

West Ward.

17 St. James and Victoria square.

Centre Ward.

* 132 Commissioners and St. Dizier.

St. Denis Ward (Villeray.)

* 991 St. Hubert and Everette.

992 St. Hubert and Rose de Lima.

993 Adeline and Labelle.

Ste. Cunégonde.

341 Montreal Rolling Mills.

Wharves.

76 Wharf opp. Voltigeurs street. 79 Wharf opp. Beaudry street. 161 Victoria Pier.

Annexations.

The first annexation to receive consideration from this department was Villeray. It having no system of any kind whatever, it was necessary to string wires for the purpose of installing three fire alarm boxes. This is ample protection for fire purposes for some time to come.

Ste. Cunégonde and St. Henri. Both these wards having systems of their own, it was decided by the Fire and Light Committee to maintain them separately until such time as the new fire alarm office is completed, when they could be connected in the regular manner.

It was found, later, that this would not meet the requirements of the fire department; consequently I undertook to have all alarms from St. Henri sounded in Ste. Cunégonde station, and all alarms in Ste. Cunégonde sounded in both stations in St. Henri; by this method an alarm in either of these wards will be responded to by the three stations, and should further help be required the telephone would be brought into requisition. In addition special wires from the city connect the three stations sounding every alarm.

Conclusion.

In conclusion I desire to return thanks to the chairman and members of the Fire and Light Committee, for their unanimous support and assistance in the administration of this department.

Respectfully submitted,

J. FERNS, Superintendent.

^(*) New boxes put up.